

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

6 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.



Présents : M. Claude Riverin, maire
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5



Absent(s) : Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et greffier-trésorier, de même que M. Marco Bondu, directeur de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous et salue les personnes présentes dans la salle.

095-2024

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maire informe le conseil que le point 6.10, *Autorisation de signature, Navettes maritimes du Saguenay* ainsi que le

point 7.1 *Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse aux foins* ont été retirés de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT l'ajout du point *10.1 Motion de félicitations*

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 – résolution

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de M. Nicolas Girard, directeur général Fonds d'action québécois pour le développement durable

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs

5.2 Projet eaux usées

5.3 Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette

5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

5.5 Projet résidentiel, lac Neil

5.6 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

5.7 Projet réglementation, résidences de tourisme

5.8 Écocentre et encombrants

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en avril 2024

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois d'avril 2024

6.3 Projet vente terrain route 172– résolution

6.4 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, fonds TPI, forêt nourricière, laboratoire de recherche – résolution

6.5 Offre de service, Sécuor, caméras de surveillance, édifice municipaux - résolution

6.6 Demande soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, refonte site internet, volet tourisme – résolution

6.7 Demande CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, reprise activités centre de services du CLSC à Sainte-Rose-du-Nord – résolution

6.8 Demande, vente de garage - résolution

6.9 Subvention MTQ programme PAVL, demande prolongation réalisation des travaux – résolution

6.10 Autorisation signature, entente Navettes maritimes du Saguenay – résolution

- 6.11 Sainte-Rose-du-Nord, destination durable, octroi mandat à la Société de développement – résolution
- 6.12 Reddition de compte annuel, MTQ, travaux sur les chemins de niveaux 1 et 2 – résolution
- 6.13 Demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, réalisation d’un plan d’aménagement pour futur développement résidentiel, logements abordables- résolution
- 6.14 Mise aux normes, réseau aqueduc de la descente-des-femmes, autorisation recherche de financement – résolution
- 6.15 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, Fjord vivant 2024, appui – résolution
- 6.16 Société de développement, demande ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, projet Communautés nourricières appui – résolution
- 6.17 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, carte touristique 2024, appui – résolution
- 6.18 Société de développement, demande Développement économique Canada, Fonds de soutien au développement de l’offre touristique, Carnaval Sasquatch 2025, équipements et kiosques, appui – résolution
- 6.19 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, bureau d’information touristique 2024, appui – résolution
- 6.20 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, Symposium de sculptures sur bois à la tronçonneuse, édition 2024, appui – résolution

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1 Autorisation de paiement, Ferme de l’Anse au Foin,
- 7.2 Autorisation de paiement, FQM Assurances, assurances diverses, 38 861.77\$ - résolution
- 7.3 Autorisation de paiement, ADF diesel, réparation chargeur sur roues, 8295.64\$ - résolution
- 7.4 Autorisation de paiement, JLD Lague, achat tondeuse à gazon, 9 817.72\$ - résolution
- 7.5 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, gestion des actifs, 8 645.57\$ - résolution

8. URBANISME

- 8.1 Demande autorisation, règlement sur le PIIA, M. Doris Girard, 122 rue du Quai - résolution

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Adoption, Règlement 340-2024 sur l’exercice du droit de préemption de la municipalité - résolution

10. DIVERS

- 10.1 Motion de félicitations

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

096-2024

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de M. Nicolas Girard, directeur général du Fonds d'action québécois pour le développement durable

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond résume le contenu de la lettre de M. Nicolas Girard, directeur du Fonds d'action québécois pour le développement durable concernant le projet Sainte-Rose-du-Nord, développement durable.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Gilles Tremblay invite la population à assister à l'assemblée générale annuelle de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord qui aura lieu le 29 mai, à 19h. Il souligne que deux sièges seront à combler au sein du conseil d'administration et invite la population à s'impliquer au sein de l'organisme.

De son côté, le maire invite la population à assister à la conférence de la journaliste Caroline Labrie. Cette activité organisée par le club de l'Amitié aura lieu le 25 mai en après-midi à l'occasion de la Semaine de la presse et des médias.

5.2 Projets eaux usées

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond fait le point sur les derniers avancés concernant le dossier de mise en place d'un système de traitement des eaux usées.

Il mentionne que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a remis ses commentaires pour donner suite au dépôt des plans et devis à 60% par WSP.

En complément, le maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec un sous-ministre du ministère afin de trouver une solution concernant la problématique de financement du projet. Il donne ses commentaires sur le déroulement de cette rencontre.

5.3 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette, séance d'information

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que la municipalité demeure en communication avec les promoteurs et que ceux-ci ont déposé un plan d'implantation qui respecte la réglementation municipale. La municipalité attend que les promoteurs déposent officiellement un projet.

5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que la municipalité demeure en contact avec le promoteur et qu'elle attend que celui-ci dépose officiellement son projet.

5.5 Projet résidentiel, lac Neil

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que le projet suit son cours. La municipalité a rencontré le promoteur afin de discuter notamment des améliorations à apporter au chemin du lac Neil.

5.6 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que l'une des prochaines étapes de ce projet sera d'organiser une rencontre regroupant les commerçants et les gens impliqués dans le tourisme de la municipalité.

5.7 Projet réglementation, résidence de tourisme

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne qu'un projet de règlement concernant les résidences de tourisme sera déposé lors de la séance du conseil de juin. Il donne les grandes lignes de la future réglementation.

5.8 Écocentre et encombrant

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond rappelle les heures d'ouverture de l'écocentre et mentionne que la collecte des encombrants aura lieu le 21 mai.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en avril 2024

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en avril 2024.

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois d'avril 2024

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des dépenses pour le mois d'avril 2024.

097-2024

6.3 Projet vente terrain route 172

ATTENDU QU'en vertu de l'article 916 du *Code civil du Québec*, les biens affectés au domaine public d'une municipalité sont inaliénables et imprescriptibles tant qu'ils ne sont pas désaffectés de leur utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité entend se départir du lot 6 088 183 du cadastre du Québec situé en bordure de la route de Tadoussac, cet immeuble n'étant plus d'utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également procéder à la vente de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le lot 6 088 183 du cadastre du Québec situé en bordure de la route de Tadoussac n'est plus requis par la municipalité à des fins d'utilité publique;

QUE par la présente résolution, le lot décrit précédemment ne relève plus du domaine public de la municipalité et qu'elle peut à cette fin s'en départir sans aucune autre formalité;

QUE le conseil mandate Monsieur Éric Émond, directeur général pour faire les démarches requises à la mise en vente de l'immeuble;

QUE le conseil mandate Monsieur Éric Émond, directeur général afin de signer tous les documents nécessaires pour procéder à la vente de l'immeuble;

098-2024

6.4 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, fonds TPI, forêt nourricière, laboratoire de recherche

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord visant à aménager un secteur de culture mixte sous couvert forestier dans une érablière mature située sur les terres publiques de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra l'implantation d'une grande diversité de plantes, d'arbres et de champignons comestibles;

CONSIDÉRANT que le projet de culture sera documenté afin de servir pour la recherche et pour documenter le potentiel de commercialisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec l'un des axes de développement de la Planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires dont des maisons d'enseignement et l'entreprise Herboréal sont associées au projet;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre de réaliser le projet en deux phases prévoit un investissement de 2 540\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via le Fonds de mise en valeur des terres publiques intermunicipales :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant

la réalisation du projet de forêt nourricière, laboratoire de recherche et de confirmer l'octroi d'une somme de 2 540\$ comme contribution municipale.

099-2024

6.5 Offre de service, Sécuor, caméras de surveillance, édifices municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Sécuor pour l'installation de caméras de surveillance au Pavillon de la Montagne, pour un montant 2 855.16 \$ plus taxes applicables.

100-2024

6.6 Demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projet structurants pour les communautés, refonte site internet

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la refonte du site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'utiliser le site internet municipal comme outil de promotion et d'information pour tout ce qui touche l'activité touristique de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme représente le cœur de l'activité économique de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'importance de mieux faire connaître l'offre touristique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord identifie le tourisme parmi les grands axes de développement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu les sommes requises pour réaliser la refonte du volet administratif de son site internet lors de l'adoption du budget 2024 de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants des communautés pour réaliser la partie touristique du futur site internet;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la compagnie Nubee pour réaliser la refonte du volet administratif et du volet touristique du site internet de la municipalité

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité, d'autoriser le

directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond a déposé une demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant le développement d'une section touristique dans le futur site internet de la municipalité.

101-2024

6.7 Demande CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, reprise activités centre de services du CLSC à Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord ont eu accès, pendant plusieurs années, à des services en santé de première ligne avec la présence sur le territoire d'un point de service du CLSC de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE ce point de service a été fermé par le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean lors de l'épidémie de COVID;

CONSIDÉRANT QUE le point de services du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean de Sainte-Rose-du-Nord demeure fermé, même si la pandémie est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord doivent parcourir environ 50 kilomètres dès qu'ils ont besoin d'un service lié à la santé;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées et les personnes en situation de vulnérabilité représentent un pourcentage significatif de la population de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la population de Sainte-Rose-du-Nord n'a pas accès à un système de transport collectif, ce qui complexifie l'accès aux services de santé;

CONSIDÉRANT l'importance que la population de Sainte-Rose-du-Nord ait accès à des services en santé :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité, de déposer une demande au conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin que celui-ci procède à la réouverture du point de services de Sainte-Rose-du-Nord le plus rapidement possible afin que la population de la municipalité puisse avoir accès à des services de première ligne.

102-2024

6.8 Demande vente de garage

CONSIDÉRANT la volonté du comité social de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'organiser une grande vente de garage sur le stationnement du Pavillon de la Montagne, le 15 juin;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'adresse à toute la population ;

CONSIDÉRANT la réglementation municipale :

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le comité social à utiliser le stationnement du Pavillon de la Montagne pour tenir une vente de garage, le 15 juin 2024.

103-2024

6.9 Subvention MTQ programme PAVL, demande prolongation réalisation des travaux

CONSIDÉRANT LE règlement 308-2021 décrétant un emprunt de 348 000\$ pour permettre la réalisation de travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes ;

CONSIDÉRANT que selon la confirmation reçue du ministère des Transports dans le programme PAVL (**P**rogramme d'**A**ide à la **V**oirie **L**ocale), les travaux du présent règlement sont admissibles à une subvention à venir de 261 639 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas été en mesure de réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois après la confirmation de l'octroi de la subvention gouvernementale tel que normalement prévu ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser les travaux selon un nouvel échéancier se terminant le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de modifier les travaux initialement prévus afin de respecter le budget de la municipalité tel que mentionné au règlement 308-2021 :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'informer le ministre des Transport de la volonté de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord de terminer les travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes d'ici le 31 décembre 2024 et de modifier les travaux prévus afin de respecter le budget alloué.

6.10 Autorisation signature, entente Navettes maritimes du Saguenay

Ce point est retiré de l'ordre du jour

104-2024

6.11 Sainte-Rose-du-Nord, destination durable, octroi mandat à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu confirmation du Fonds d'action québécois pour le développement durable que le projet Sainte-Rose-du-Nord, destination durable a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'action québécois pour le développement durable a octroyé un montant de 189 000\$ à la municipalité pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est étroitement lié aux questions de développement touristique et économique;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a déjà le mandat de structurer et l'offre touristique de la municipalité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité, de confier à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord le mandat de réaliser le projet Sainte-Rose-du-Nord, destination durable et de lui transmettre les sommes remises à la municipalité par le Fonds d'action québécois pour le développement durable pour réaliser ce mandat.

105-2024

6.12 Reddition de compte annuel, MTQ, travaux sur les chemins de niveaux 1 et 2

CONSIDÉRANT la subvention du ministère des Transports du Québec de 49 124\$ pour l'entretien annuel des rues et chemins en 2023 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter une reddition de comptes indépendante pour les travaux réalisés avec la subvention de 49 124 \$ provenant du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit cependant attester de la véracité des dépenses au rapport financier présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord atteste de la véracité des frais encourus avec la subvention de 49 124 \$ provenant ministère des Transports du Québec pour l'entretien annuel des rues et chemins pour l'année 2023.

106-2024

6.13 Demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, réalisation d'un plan d'aménagement pour futur développement résidentiel, logements abordables

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Rose-du-Nord est maintenant propriétaire du lot 6569848;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot sera utilisé pour le projet de traitement des eaux usées, mais que le reste pourrait être utilisé aux bénéfices de la communauté;

CONSIDÉRANT la problématique d'accès au logement présentement constaté sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Rose-du-Nord s'est associée avec l'Office régional d'habitation du Fjord afin d'élaborer un projet visant la construction d'unités de logements abordables sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la possibilité de construire des unités de logement sur le lot 6569848;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser un plan d'aménagement sur le lot ciblé avant de procéder avant la construction de logements;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser un plan d'aménagement qui permettra d'envisager des projets qui respecteront les grandes orientations de la planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants des communautés pour réaliser un plan d'aménagement pour le lot 6569848;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la compagnie Option aménagement pour réaliser le plan d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le futur plan d'aménagement viendra s'appuyer sur le plan d'aménagement du cœur villageois présentement en élaboration :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond a déposé une demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant la réalisation d'un plan d'aménagement d'un futur développement résidentiel et communautaire sur le lot 6569848.

107-2024

6.14 Mise aux normes, réseau aqueduc de la Descente-des-Femmes, autorisation de recherche de financement

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité que :

- Le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à entreprendre les démarches administratives requises, notamment auprès des procureurs de la municipalité et du MAMH, afin que les propriétaires du réseau d'aqueduc privé de la Descente-des-Femmes puissent financer la mise aux normes de leurs installations.
- Les coûts provenant des consultants externes de ces démarches soient à la charge des propriétaires du réseau privé d'aqueduc de la Descente-des-Femmes.

108-2024

6.15 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants des communautés, Fjord vivants 2024, appui

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord visant à organiser des activités d'animation sur le quai municipal pendant la saison touristique 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique la collaboration des organismes L'Art Salé et Les Abobinables Productions Fanny Fay, de même que des membres du comité Arts et Culture de la Société de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre la réalisation du projet prévoit un investissement de 3 000\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant la réalisation des activités de Fjord vivant 2024 et de confirmer l'octroi d'une somme de 3 000\$ comme contribution municipale.

109-2024

6.16 Société de développement, demande ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, projet communautés nourricières, appui

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord visant à réaliser un plan de développement des communautés nourricières pour Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est de faire un portrait et un plan d'action dans le domaine alimentaire pour le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT tous les enjeux liés à l'accessibilité dans le domaine alimentaire pour les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre la réalisation du projet prévoit un investissement de 2 500\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour réaliser le projet :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour obtenir un soutien financier permettant la réalisation du projet communautés nourricières et de confirmer l'octroi d'une somme de 2 500\$ comme contribution municipale.

110-2024

6.17 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, carte touristique 2024

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord visant à réaliser la réimpression de la carte touristique de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE des milliers d'exemplaires de cette carte sont distribués aux touristes chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE cette permet de bien faire connaître les activités et les commerces locaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre la réalisation du projet prévoit un investissement de 665 \$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour réaliser le projet :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés pour permettre la réimpression de la carte touristique et de confirmer l'octroi d'une somme de 665\$ comme contribution municipale.

111-2024

6.18 Société de développement, demande développement économique Canada, Fonds de soutien au développement de l'offre touristique, Carnaval Sasquatch 2025, équipements et kiosques, appui

Mme Kim Limoges dénonce son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'entreprendre des démarches auprès du programme Fonds de soutien au développement de l'offre touristique de l'organisme Événements et Attractions Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est financé par Développement Économique Canada;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la Société de développement est d'obtenir un financement qui permettrait d'acquérir des équipements pour les activités touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la concrétisation de ce projet permettrait notamment de bonifier les éditions futures du Carnaval Sasquatch de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'industrie touristique locale figure au cœur de la Planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de nouveaux équipements permettrait de prolonger la saison touristique;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre de réaliser le projet prévoit un investissement de 6 500\$ de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier du Fonds de soutien au développement de l'offre touristique :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès du Fonds de soutien au développement de l'offre touristique pour obtenir un soutien financier permettant l'acquisition d'équipements pour les événements touristiques dont le Sasquatch et de confirmer l'octroi d'une somme de 6 500\$ comme contribution municipale.

112-2024

6.19 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, bureau d'information touristique

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'entreprendre des démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir un soutien financier pour l'opération du bureau touristique pendant la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet appui financier permettra d'embaucher le personnel requis pour répondre aux besoins des touristes;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'industrie touristique locale figure au cœur de la Planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre de réaliser le projet en deux phases prévoit un investissement de 20 000\$ de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité, d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant l'opération du bureau touristique et de confirmer l'octroi d'une somme de 20 000\$ comme contribution municipale.

113-2024

6.20 Société de développement, demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés, Symposium de sculptures sur bois à la tronçonneuse, édition 2024, appui

Mme Kim Limoges dénonce son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'organiser en 2024 la quatrième édition du Symposium de sculptures sur bois à la tronçonneuse;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fera en collaboration avec l'organisme Sculpture Nature;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord d'entreprendre des démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de l'événement via la Politique de soutien aux projets structurants pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE cet appui financier permettra de bonifier le Symposium de sculptures sur bois à la tronçonneuse ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'industrie touristique locale figure au cœur de la Planification stratégique 2023-2028 de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé par la Société de développement pour permettre de réaliser le projet en deux phases prévoit un investissement de 2 500\$ de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité, d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier permettant le financement de la quatrième édition du Symposium de sculptures sur bois à la tronçonneuse et de confirmer l'octroi d'une somme de 2 500\$ comme contribution municipale.

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENT

7.1 Autorisation de paiement, Ferme de l'Anse aux foins

Ce point est retiré de l'ordre du jour

114-2024

7.2 Autorisation de paiement, FQM assurances, assurances diverses, 38 861.77\$\$

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de FQM Assurances relative à la couverture d'assurances diverses pour un montant de 38 861.77\$.

115-2024

7.3 Autorisation de paiement, ADF diesel, réparation chargeur sur roues, 8 295.64\$

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de ADF diesel relative à la réparation du chargeur sur roues, pour un montant de 8 295.64\$.

116-2024

7.4 Autorisation de paiement, JLD Lague, achat tondeuse à gazon, 9 817.72\$

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de JLD Lague relative à l'achat d'une tondeuse à gazon, pour un montant de 9 817.72\$.

117-2024

7.5 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, gestion des actifs, 8 645.57

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative au dossier de gestion des actifs, pour un montant de 8 645.57\$.

8. URBANISME

118-2024

8.1 Demande autorisation, règlement sur le PIIA, M. Doris Giard, 122 rue du Quai

M. Gilles Tremblay dénonce son conflit d'intérêt et se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'installation pour un monte-charge mécanique à l'adresse 122 Rue du Quai a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en Vertu du nouveau règlement # 333 2023 PIIA, Art. 4.2.3 toute demande d'une nouvelle installation concernant une rampe et appareil d'élévation doit être analysée par les membres du CCUPP;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être analysée selon certains critères et objectifs du règlement dont la préservation des caractéristiques architecturales du bâtiment principal incluant les matériaux utilisés et les mêmes couleurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement de Zonage #249-2015 ainsi que les marges de reculs latérales inscrites au cahier de spécification;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera sécuritaire tant pour les usagers que pour le voisinage par l'installation d'un garde et d'une cloison pour cacher le mécanisme et limiter l'accès à celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'après analyse par les membres du comité la demande d'installation d'un monte-charge respecte les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'installation d'un monte-charge annexé à la propriété située au 122 Rue de Quai conditionnelle à ce que le monte-charge s'harmonise avec le plan de la maison de M. Girard.

9. RÈGLEMENTS

119-2024

9.1 Adoption, Règlement 340-2024 sur l'exercice du droit de préemption par la municipalité

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (LQ 2022, c. 25) sanctionnée le 10 juin 2022 permet aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur les immeubles situés sur leur territoire;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté ;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption ;

ATTENDU QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal* encadrent l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

ATTENDU QUE l'exercice d'un tel droit de préemption est assujetti à l'adoption d'un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être ainsi acquis;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord considère opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Mme Kim Limoges à la séance du conseil du 8 avril 2024 et qu'un projet du présent règlement a été déposé au conseil lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que le règlement 340-2024 suivant soit adopté et qu'il soit ordonné et adopté ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

ARTICLE 3 TERRITOIRE ASSUJETTI

Tout lot ou tout immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord peut faire l'objet de l'exercice d'un droit de préemption en vertu du présent règlement.

ARTICLE 4 FINS MUNICIPALES

Les fins municipales pour lesquelles un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité peut être acquis par la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord à la suite de l'exercice du droit de préemption sont les suivantes :

- a) Voie publique et réseau cyclable;
- b) Espace public, parc et milieu naturel et protection de l'environnement;
- c) Implantation ou agrandissement d'un établissement scolaire;
- d) Implantation ou agrandissement d'un immeuble municipal incluant notamment tout implantation ou agrandissement d'un ouvrage d'alimentation en eaux, égout, assainissement des eaux ou autres infrastructures d'utilité publique;
- e) Habitations;

- f) Logements abordables;
- g) Activités communautaires;
- h) Équipement collectif;
- i) Conservation d'immeubles d'intérêt patrimonial;
- j) Réserve foncière.

ARTICLE 5 RÉSOLUTION

La publication d'un avis d'assujettissement d'un immeuble au droit de préemption prévu au présent règlement est autorisée par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 6 MODALITÉS D'EXERCICE

L'exercice du droit de préemption de la Municipalité est assujéti aux articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (LQ c. C-27.1).

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. DIVERS

120-2024

10.1 Motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Mme Vaneska Rousseau pour avoir organisé une activité de vulgarisation scientifique lors de l'éclipse solaire du 8 avril 2024 et de demander le remboursement des frais payés par Mme Rousseau pour la location du Pavillon de la Montagne.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Claude Riverin répond aux questions de la vingtaine de citoyens présents.

12. DISPOSITIONS FINALES

121-2024

12.1 Levée de la séance

M. Étienne Voyer propose que la séance soit levée à 20h 55.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire